

Un crime haineux est un crime qui est motivé complètement ou en grande partie par un préjugé contre certaines caractéristiques personnelles. Selon la loi de l'État de New York, un crime sous-jacent doit être présent pour qu'un incident soit classifié comme crime haineux. Cela signifie que les autorités doivent d'abord déterminer qu'un crime a été commis. S'il est déterminé que le crime a été motivé par un préjugé, alors l'accusation de crime haineux peut être ajoutée à l'accusation d'origine.

Ces accusations plus graves existent parce que, bien que tout crime ait un impact négatif sur la victime, les crimes haineux ont un impact considérablement plus profond et émotionnel sur celle-ci. Les conséquences en sont également nettement plus vastes, suscitant des craintes et des troubles communautaires auprès des personnes qui partagent les mêmes caractéristiques que la victime. Il existe de nombreux types de crimes sous-jacents qui, lorsqu'ils sont combinés avec une intention biaisée, peuvent être considérés comme des crimes haineux, notamment les agressions physiques, les menaces verbales, les vols et cambriolages, ainsi que les dommages matériels comme les graffitis.

La loi de l'État de New York précise également que toute personne faisant usage d'une croix gammée ou d'un nœud coulant - tous deux étant des expressions de haine historiques - avec l'intention de harceler, tourmenter, menacer ou alarmer peut également être accusée de harcèlement aggravé.

Exemples de crime haineux

- ✓ Un passager dans un train déclare « I hate gays » (Je déteste les gays) et menace d'agresser un couple homosexuel qui se tient par la main.
- ✓ Un groupe d'adolescents peint à la bombe aérosol une croix gammée sur un bâtiment ou pend un nœud coulant d'un arbre.
- ✓ Un piéton crache au visage de quelqu'un en criant « You Asians are spreading the Coronavirus! » (Vous les asiatiques êtes en train de propager le coronavirus !).

Quels sont les groupes reconnus selon la loi de l'État de New York relative aux crimes haineux ?

La loi de l'État de New York tient compte des identités suivantes quand il s'agit de déterminer si un crime a été motivé par un préjugé :

- Race ou couleur de peau
- Ascendance ou origine nationale
- Identité ou expression de genre
- Religion ou pratique religieuse
- Genre
- Handicap
- Orientation sexuelle
- Âge

Que se passe-t-il si aucun crime sous-jacent n'a été commis ?

Il est possible d'être victime de préjugés ou de haine même si aucun crime sous-jacent n'a été commis. Un incident motivé par un préjugé se produit lorsque quelqu'un vous harcèle verbalement ou fait preuve de discrimination à votre rencontre sur la base de votre identité, mais que l'incident n'inclut pas d'agression physique, de menace d'agression, ou de dommages matériels.

Les incidents motivés par des préjugés sont pris au sérieux comme exemples de discrimination, mais ils ne constituent pas nécessairement des crimes. Il est d'ailleurs possible que certains d'entre eux soient protégés par les dispositions relatives à la liberté d'expression de la Constitution. D'autres pourraient entraîner des sanctions civiles dans la ville de New York en vertu de la loi sur les droits de l'homme de la ville de New York qui est administrée par la Commission des droits de l'homme de la ville de New York (NYC Commission on Human Rights).

Exemples d'incidents motivés par des préjugés

- ✓ Quelqu'un passe à côté d'un ressortissant d'Amérique latine dans la rue et crie « I hate Mexicans » (Je déteste les Mexicains) et « Go back to your own country! » (Retourne dans ton pays !).
- ✓ Un groupe d'adolescents s'adresse à un adolescent noir en utilisant le « N-word » anglais (un terme péjoratif utilisé pour désigner les Afro-américains).
- ✓ Le propriétaire d'un restaurant déclare à un client portant un turban « Muslims are not welcome here » (Les musulmans ne sont pas les bienvenus ici).

Que devrais-je faire...

...si je vois des graffitis qui comprennent des paroles ou symboles haineux comme une croix gammée ?

Les graffitis constituent un crime à New York, et les graffitis qui comprennent des paroles ou symboles haineux peuvent être considérés comme un crime haineux. Les croix gammées et les nœuds coulants sont les symboles haineux les plus courants.

Si vous voyez des graffitis qui comprennent des paroles ou des symboles haineux, appelez le 911 et dites « hate crime » (crime haineux). Il serait également utile de prendre une photo du graffiti pour l'envoyer aux forces de l'ordre.

...si je vois des autocollants ou affiches qui font la promotion d'un groupe militant pour la suprématie blanche sur un réverbère ?

Même si les autocollants, tracts et affiches sont protégés par le premier amendement et ne sont pas considérés comme un crime haineux, il est important de signaler tout message motivé par de haine ou les préjugés.

L'inclusion de certaines images comme une croix gammée ou un nœud coulant sur des tracts pourrait renforcer les accusations contre les personnes qui les ont distribués, et devrait donc être signalée à votre commissariat local.

...si quelqu'un me menace physiquement tout en faisant des remarques motivées par un préjugé ?

Une menace physique, même sans contact, peut être considérée un crime. Dès que quelqu'un accompagne ses paroles motivées par un préjugé d'une menace physique, cela peut être classifié comme un crime haineux.

Si quelqu'un crie « I'm going to punch your Asian face » (Je vais donner un coup de poing dans ton visage asiatique) avant de toucher la victime, cela peut être considéré comme un crime haineux et vous devriez signaler l'incident à la police en appelant le 911 ou en vous rendant à votre commissariat local.

...si quelqu'un me harcèle verbalement à propos de mon identité, mais sans menace ni contact physique ?

Si une personne vous harcèle en raison de votre race, origine nationale, religion, genre, orientation sexuelle ou identité de genre, handicap, ou toute autre catégorie protégée, cela peut être considéré comme du harcèlement discriminatoire et vous devriez appeler le 311 et dire « human rights » (droits de l'homme) ou signaler l'incident motivé par un préjugé à la Commission des droits de l'homme de la ville de New York (NYC Commission on Human Rights, CCHR).

Si vous ne pouvez pas déterminer si le harcèlement était de nature discriminatoire ou basé sur votre identité, vous pouvez toujours appeler ou envoyer un email à la CCHR. Ils vous aideront à comprendre vos droits et à déposer une plainte.

...si je n'arrive pas à déterminer si j'ai été victime d'un crime haineux ou d'un incident motivé par un préjugé ?

Si quelqu'un vous a agressé physiquement ou a menacé de vous agresser, vous devriez appeler le 911. Mais n'hésitez pas à appeler soit le 311 soit le 911 si vous ne savez pas lequel choisir.

Que vous appeliez le 311 ou le 911, votre plainte sera acheminée au service approprié. Il est plus important de signaler l'incident que de vous préoccuper du numéro le plus pertinent.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

INCIDENT MOTIVÉ PAR UN PRÉJUGÉ

CRIME HAINÉUX

QUE DEVRAIS-JE FAIRE ?

APPELEZ LE 311 ET DITES « HUMAN RIGHTS » OU REMPLISSEZ UN FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE DISCRIMINATION SUR LE SITE WEB DE LA CCHR

APPELEZ LE 911 ET DITES « HATE CRIME » OU APPELEZ VOTRE COMMISSARIAT LOCAL

QUE SE PASSERA-T-IL ENSUITE ?

VOUS SEREZ MIS EN CONTACT AVEC UN MEMBRE DU PERSONNEL DE LA CCHR QUI POURRA FAIRE UNE ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE OU VOUS AIDER À DÉPOSER UNE PLAINTÉ.

VOUS SEREZ MIS EN CONTACT AVEC UN OPÉRATEUR QUI VOUS DEMANDERA DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DÉTERMINERA SI LA POLICE DOIT ÊTRE CONTACTÉE POUR EFFECTUER UNE ENQUÊTE. UN SERVICE D'INTERPRÉTATION SERA MIS À VOTRE DISPOSITION ET PERSONNE NE VOUS POSERA DE QUESTIONS SUR VOTRE STATUT D'IMMIGRATION.